

Résidence principale

Remplissez cette section si vous avez disposé d'un bien ou de biens en 2021 pour le(s)quel(s) vous demandez une exemption pour résidence principale. En général, vous pouvez seulement désigner qu'un bien comme étant votre résidence principale pour une année donnée, sauf si vous vendez votre résidence principale et en achetez une autre durant la même année. Pour en savoir plus sur la désignation d'un bien comme résidence principale et sur les biens qui peuvent être considérés comme étant une résidence principale, allez à arc.gc.ca/gainscapital/ et sélectionnez « Résidence principale et biens immobiliers ». Vous pouvez aussi consulter le chapitre 6 du guide T4037, *Gains en capital* ou le folio de l'impôt sur le revenu S1-F3-C2, *Résidence principale*.

Pour en savoir plus sur la façon de déclarer le gain ou la perte en capital réalisé lors de la disposition d'une résidence principale que vous utilisiez en partie pour gagner un revenu, lisez la section « Biens immeubles, biens amortissables et autres biens » au chapitre 2 du guide T4037, *Gains en capital*. Vous pouvez aussi consulter le folio de l'impôt sur le revenu S1-F3-C2, *Résidence principale*.

Si vous n'étiez pas un résident du Canada durant toute la période où vous étiez propriétaire du bien désigné, la période où vous n'étiez pas un résident du Canada pourrait réduire l'exemption pour la résidence principale ou la supprimer. Pour en savoir plus, communiquez avec nous.

Cochez un des trois choix suivants

Désignation d'un bien comme résidence principale

Cochez la case qui s'applique, remplissez le tableau ci-dessous et inscrivez le montant total du produit de disposition pour la propriété.

- 179** 1 Je désigne le bien décrit ci-dessous comme ayant été ma résidence principale pour **toutes les années pendant lesquelles j'en étais le propriétaire**.
- 2 Je désigne le bien décrit ci-dessous comme ayant été ma résidence principale pour **certaines années mais pas pour toutes les années pendant lesquelles j'en étais le propriétaire** (voir la remarque ci-dessous).
- 3 Je désigne les **biens** décrits ci-dessous comme ayant été mes résidences principales pour **certaines années ou toutes les années pendant lesquelles j'en étais le propriétaire** (voir la remarque ci-dessous).

Remarque : Pour calculer le gain en capital pour les années pendant lesquelles vous n'avez pas désigné un bien comme étant votre résidence principale, remplissez le formulaire T2091 (IND), *Désignation d'un bien comme résidence principale par un particulier*.

Produit de disposition = Prix de vente

Adresse			Année d'acquisition	Produit de disposition	
N° et nom de la rue		Ville	181		
Prov./Terr.	Code postal	Pays			
N° et nom de la rue		Ville	% détenu par le conjoint		
Prov./Terr.	Code postal	Pays		+	
N° et nom de la rue		Ville			
Prov./Terr.	Code postal	Pays		+	
			Total	182	=

Si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille.